



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf février à seize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-trois février, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean,
Quorum : 6	MARC Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ
Membres présents : 8	Françoise, ALAUX Bernard.
Suffrages exprimés : 9	
<u>Votes</u> :	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : PAGES Christine à COUSERAN Nathalie
Pour : 9	<u>Excusé</u> : DIAS Dimitri
Contre : 0	
Abstention : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : BRUNET Philippe

Objet : création de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir pour la piscine municipale ouverte en juillet et août.

Madame le Maire propose pour le service de la piscine municipale la création de trois emplois d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 332-23-2 du code général de la fonction publique :

Cadre d'emploi	Période	Fonctions	Volume Horaire	Rémunération
Adjoint technique	01/07/2024 au 31/07/2024	Accueil piscine et entretien des locaux	Temps Complet 35 h	Indiciaire
Adjoint technique	01/08/2024 au 31/08/2024	Accueil piscine et entretien des locaux	Temps Complet 35h	Indiciaire
Educateur territorial des activités physique et sportive	01/07/2024 au 31/08/2024	Maître Nageur Sauveteur diplômé	Temps Complet 35h	Indiciaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Décide la création de trois emplois contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité suivant le tableau ci-dessus présenté.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET



Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

05 MARS 2024

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>